

terrain à bâtir

**€ 250.000**

2860 Sint-katelijne-waver

634 m<sup>2</sup>



Terrain à bâtir superbement situé à Sint-Katelijne-Waver. Le lot est situé dans une rue sans issue, près de la forêt "Hondsbossen", avec une superficie totale de 634m<sup>2</sup> et une largeur de rue de 9 mètres. Il convient à un bâtiment jumelé d'une maison unifamiliale et la construction d'une maison de soins est également autorisée. Possibilités du plan de lotissement : §Profondeur du bâtiment d'au moins 9 mètres, maximum 17 mètres au rez-de-chaussée, 13 mètres au premier étage et 9 mètres en soubassement. Hauteur du bâtiment jusqu'à une profondeur de 9 mètres avec une hauteur de corniche de 6,5 mètres. Profondeur de construction entre 9 mètres et 13 mètres également une hauteur maximale de corniche de 6,5 mètres et une hauteur de faite de 11 mètres. §La largeur de la maison est de 6 mètres. Aucune obligation de construction, emplacement dans une zone inondable efficace, dans une zone récemment inondée et dans une zone de signalisation. -> aucune élévation nette autorisée, mais les bâtiments doivent être construits sur des colonnes ou sur un sous-sol qui peut être inondé. CARPORT EST REQUIS ICI, PAS DE GARAGE Il n'y a plus d'inondation. Voir lien : <https://www.routeyou.com/nl-be/location/view/48135000/overstroomsgebied-dorpsbeek> Parce qu'il y a eu une inondation avant 1998, 4 bassins ont été construits, après quoi plus rien n'a été inondé. On parle donc déjà d'il y a 23 ans. C'est pourtant pour cela qu'elle est encore cataloguée comme zone inondable et que le règlement de construction stipule qu'elle doit être construite avec un sous-sol ou surélevé.

## Caractéristiques

### GÉNÉRAL

Adresse:	2860 Sint-katelijne-waver
Prix:	€ 250.000
Surface au sol:	634 m <sup>2</sup>
Largeur de parcelle:	9 m
Revenu cadastral:	€0
Disponibilité:	A l'acte

terrain à bâtir

**€ 250.000**

2860 Sint-katelijne-waver

 634 m²

CONFORT

Chauffage: Non communiqué

INFORMATION ADDITIONNELLE

Destination de planification urbaine:	Zone d'extension d'habitat
Permis d'urbanisme:	Pas applicable
Assignation et demande de récupération:	Aucune mesure judiciaire de réparation ou mesure administrative imposée
Droit de préemption:	Demandé(e)
Permis de lotissement:	Oui
Zone sensible aux inondations:	Situé dans une zone inondable reconnue